

 <p>ministère éducation nationale</p>	<p>Secrétariat Général</p> <p>Direction générale des ressources humaines</p> <p>Sous-direction du recrutement</p>	<p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>
--	---	---

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2013

**EXAMEN PROFESSIONALISÉ RÉSERVÉ
POUR L'ACCES AU CORPS
DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL**

**SECTION : GÉNIE INDUSTRIEL
OPTION : OPTIQUE LUNETTERIE**

Rapport de jury présenté par

**Monsieur Noël MOREL
Inspecteur pédagogique régional
Sciences et techniques industrielles**

Président de jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

MEMBRES DU JURY DE LA SESSION 2013

Président

MOREL Noël – IA-IPR STI - Lyon

Secrétaire du jury

ARTHUIS Pascal – Chef de Travaux – Lycée Fresnel – Paris

Épreuve d'admission

BRANTU Frédéric – PLP – Créteil

LANEZ Olivier – IEN STI – Paris

LARDIER Martine – IEN STI – Besançon

MEHL Laurence – PLP – Besançon

PITAVAL Sylvain – PLP – Clermont-Ferrand

Les épreuves d'admission de cet examen professionnalisé réservé se sont déroulées au lycée Fresnel à Paris du 13 au 16 mai 2013. Les membres du jury remercient chaleureusement le proviseur et le chef de travaux pour l'accueil et l'organisation de ces journées qui ont contribué au bon déroulement de cet examen.

RÉSULTATS STATISTIQUES

Examen professionnalisé réservé public

Nombre de RAEP validé	Nombre de postes	Présents aux épreuves d'admission	Admis
15	9	15	9

Moyenne obtenue par le premier candidat admis	19
Moyenne obtenue par le dernier candidat admis	12

Examen professionnalisé réservé privé

Nombre de RAEP validé	Nombre de postes	Présents aux épreuves d'admission	Admis
5	6	5	3

Moyenne obtenue par le premier candidat admis	18,5
Moyenne obtenue par le dernier candidat admis	13

Avant-propos

L'examen professionnalisé réservé option optique lunetterie ne comporte qu'une seule épreuve orale d'admission composée de deux parties :

La première partie consiste en une présentation orale par le candidat de son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) pendant 10 minutes maximum, suivie d'un échange avec le jury pendant 20 minutes maximum.

La seconde partie s'appuie sur une question déterminée par le jury, à partir de l'expérience professionnelle du candidat présentée dans son RAEP. Le candidat dispose de 30 minutes en début d'épreuve pour préparer un exposé qu'il présente pendant 10 minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury pendant 20 minutes maximum ;

Commentaires sur les différentes parties de l'épreuve :

Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) :

Le jury regrette que des candidats aient été éliminés pour avoir rendu un dossier irrecevable. Une attention particulière doit être portée à la rédaction de ce rapport et aux documents qui doivent l'accompagner.

La majorité des candidats a eu des difficultés à synthétiser leur parcours professionnel dans le cadre qui leur était imposé. Le jury conseille aux candidats de respecter les consignes développées dans l'Annexe 2-2 du BO n°47 du 20 décembre 2012 relatif aux définitions des épreuves de l'Examen Professionnalisé Réservé.

Première partie orale, présentation du RAEP :

Pour cette présentation, les candidats ont la possibilité d'utiliser un support numérique qu'ils peuvent amener le jour de l'épreuve sur une clé USB ou sur leur ordinateur portable.

Le jury a apprécié les présentations qui reprennent les points essentiels du parcours du candidat et qui évitent les redondances. Le jury insiste sur l'importance, pour le candidat futur professeur titulaire, de maîtriser les outils numériques tels que, à minima, une présentation sous forme de diaporama. Le jury rappelle que la présentation orale doit être claire, les termes techniques utilisés doivent être précis. Le jury conseille aux candidats de prévoir un plan.

Deuxième partie orale, exposé relatif à la question posée par le jury :

Pour la préparation de cet exposé, les candidats disposent d'un ordinateur avec une suite bureautique, des référentiels des examens concernés et de textes législatifs relatifs aux compétences du métier d'enseignant.

Les questions proposées par le jury conduisent les candidats à mener une réflexion sur la partie pédagogique développée dans leur RAEP. Il convient donc qu'ils en tiennent compte lors de l'élaboration de leur dossier. Pour leur présentation orale, compte tenu de la durée de préparation (30 minutes) il est conseillé aux candidats de se limiter à l'élaboration de quelques diapositives exposant leur plan.

Le jury informe les candidats que dans l'entretien ils peuvent être interrogés sur le fonctionnement d'un EPLE, sur les dispositifs inhérents au baccalauréat professionnel, l'interdisciplinarité, l'hétérogénéité des niveaux.

Les candidats enseignant exclusivement en section de technicien supérieur doivent impérativement s'informer des contenus du référentiel du baccalauréat professionnel.